

## 1. Ce que vous devez savoir avant de soumettre votre demande

La présente trousse d'appel de demandes a été publiée par Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario, représentée par le ministre des Affaires civiles et Multiculturalisme (le « Ministère »).

L'Initiative pour le lancement de carrière est la **première** des **trois** initiatives de financement lancées dans le cadre du volet autonomisation économique du Plan d'action pour les jeunes noirs. Les demandeurs admissibles peuvent soumettre une demande dans plusieurs initiatives financées. Vous trouverez de plus amples renseignements sur le plan et les possibilités à venir dans la **partie 4** : Plan d'action pour les jeunes noirs – volet autonomisation économique : Aperçu, et à la page <https://www.ontario.ca/fr/page/possibilites-de-financement-offertes-par-le-gouvernement-de-lontario>.

Avant de remplir votre demande pour l'Initiative pour le lancement de carrière, veuillez lire l'intégralité des lignes directrices de l'Initiative pour le lancement de carrière.

Vous pouvez également soumettre vos questions sur l'Initiative pour le lancement de carrière à [youthengagement@ontario.ca](mailto:youthengagement@ontario.ca). Pour obtenir des renseignements sur le processus de demande et sur Paiements de transfert Ontario (PTO), veuillez consulter le site [ontario.ca/obtenirdufinancement](https://www.ontario.ca/obtenirdufinancement).

## 2. Instructions relatives à la demande

### Date limite et documents requis

Les demandes pour l'Initiative pour le lancement de carrière, y compris les documents à l'appui, doivent être soumis au plus tard le **mercredi 23 mars 2022 à 17 h (HNE)**. Les demandes peuvent être soumises en anglais ou en français. Le ministère se réserve le droit de ne pas accepter les demandes tardives ou incomplètes.

Toutes les demandes, y compris les pièces jointes requises, doivent être soumises par l'intermédiaire du système Paiement de transfert en Ontario (PTO) situé sur le portail à [ontario.ca/obtenirdufinancement](https://www.ontario.ca/obtenirdufinancement).

Une demande complète comprend les éléments suivants :

- Réponses complètes à toutes les questions du formulaire de demande en ligne sur PTO (voir la **Partie 8** : Remplir le formulaire de demande).
- Une signature numérique par le signataire autorisé du demandeur.
- Toutes les pièces jointes requises (voir la **Partie 8** : Remplir le formulaire de demande).

## Utilisation de Paiements de transfert Ontario

Le système de gestion des subventions en ligne du gouvernement de l'Ontario, TPO, offre un accès à guichet unique aux renseignements sur les subventions gouvernementales, sur la façon de présenter une demande de subvention et sur la façon de vérifier l'état de votre demande. Pour obtenir des renseignements sur l'utilisation de PTO, veuillez consulter le site <https://www.ontario.ca/fr/page/obtenir-du-financement-du-gouvernement-de-lontario> ou communiquer avec le service à la clientèle de Paiements de transfert Ontario, ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h, à l'exception les jours fériés :

**Téléphone** : 416 325-6691 | Sans frais 1 855 216-3090

**ATS/Téléimprimeur (pour les malentendants)** : 416 325 3408 | Sans frais  
1 800 268-7095

**Courriel** : [TPONCC@ontario.ca](mailto:TPONCC@ontario.ca)

## Soutien aux demandeurs

Le personnel du Ministère offrira un soutien supplémentaire pour aider les demandeurs éventuels en anglais et en français. Il s'agit notamment de répondre à des questions spécifiques au programme à [youthengagement@ontario.ca](mailto:youthengagement@ontario.ca) et d'organiser des séances d'information pour la communauté virtuelle sur la manière de demander un financement dans le cadre de l'Initiative pour le lancement de carrière. Pour d'autres renseignements et pour vous inscrire à cette séance, veuillez consulter le site <https://www.ontario.ca/fr/page/possibilites-de-financement-offertes-par-le-gouvernement-de-lontario>.

Des séances d'information consacrées aux initiatives de financement **deux et trois** dans le cadre du volet autonomisation économique du Plan d'action pour les jeunes noirs auront lieu plus tard ce hiver. Veuillez consulter <https://www.ontario.ca/fr/page/possibilites-de-financement-offertes-par-le-gouvernement-de-lontario> pour les mises à jour.

## 3. Demandeurs admissibles

Les demandes peuvent être remplies par un seul organisme, ou au nom d'une coalition ou d'un partenariat. Une coalition ou un partenariat doit comprendre **au moins un** membre admissible (l'« **organisme responsable** »).

L'**organisme responsable** qui présente une demande de financement doit être une **personne morale** (p. ex., organisme à but non lucratif, organisme à but lucratif, conseil,

Plan d'action pour les jeunes noirs – volet autonomisation économique :  
Initiative pour le lancement de carrière  
Lignes directrices du programme

association, bande des Premières Nations, municipalité, université, collège, conseil scolaire, etc.).

**Remarque :** Voir la **Partie 8 – Section E** : Capacité organisationnelle – renseignements supplémentaires sur les organismes principaux et partenaires.

Les personnes et les entités non juridiques **ne** sont **pas** admissibles.

Les demandeurs qui bénéficient actuellement d'un financement par le biais du Plan d'action pour les jeunes noirs ne sont pas exclus de la demande.

### **Services en français (SEF)**

Tous les demandeurs doivent démontrer leur capacité à offrir des services en français. Au minimum, les demandeurs **sélectionnés** devront garantir ce qui suit :

- Offrir des services en français conformément au principe de l'offre active ou avoir un accord d'aiguillage formel en place pour rediriger les participants francophones vers un fournisseur de services offrant des services en français; et
- Soumettre un plan d'amélioration de la qualité des services en français (SEF) sous la forme fournie par la province, qui prévoit une stratégie d'amélioration sur trois ans.

**Remarque :** Si les demandeurs sélectionnés concluent un ou des accords avec des fournisseurs de services tiers ou avec un ou des organismes partenaires, ils doivent intégrer une clause sur les SEF afin de garantir la capacité d'offrir des SEF et que les services fournis sont conformes à la *Loi sur les services en français*.

### **Financement des initiatives existantes**

Les demandeurs peuvent faire une demande de financement pour améliorer une initiative existante (par exemple, des ressources humaines supplémentaires, de la formation ou du perfectionnement professionnel pour augmenter la capacité du programme). Les demandeurs doivent clairement démontrer comment l'amélioration proposée est en accord avec les résultats attendus et les priorités de l'Initiative pour le lancement de carrière. Tout financement accordé pour une amélioration est conditionnel à l'acceptation par le demandeur sélectionné d'une modification de son accord de financement existant avec le gouvernement.

**Remarque :** Voir la **Partie 7** : Financement pour plus de renseignements sur les paramètres de financement.

## 4. Plan d'action pour les jeunes noirs – volet autonomisation économique: Aperçu

Le Plan d'action pour les jeunes noirs (PAJN) a été créé pour contribuer à éliminer les disparités systémiques fondées sur la race, pour les enfants, les jeunes, et les familles noirs à toutes les étapes de la vie. L'approche « du berceau à la carrière » du PAJN tient compte du développement des compétences et de la carrière comme une étape essentielle de l'épanouissement à long terme.

Dans le cadre du Budget de 2020, le [Plan d'action de l'Ontario la protection, le soutien et la relance](#), le gouvernement de l'Ontario a annoncé de nouveaux investissements pour soutenir les programmes existants du PAJN et pour améliorer le Plan avec un **nouveau volet sur l'autonomisation économique** qui aidera les jeunes et les jeunes adultes noirs à réussir sur le plan social et économique.

Bien que les données à l'échelle de la province soient limitées, les données probantes montrent les points suivants :

- En Ontario, les jeunes noirs âgés de 15 à 24 ans sont moins susceptibles d'être sur le marché du travail ou d'avoir un emploi.<sup>1</sup>
- En 2016, bien que 94 % des jeunes noirs âgés de 15 à 25 ans aient dit qu'ils aimeraient au moins obtenir un baccalauréat ou plus, seuls 60 % pensaient en être capables<sup>2</sup>.
- Les Canadiens noirs sont sous-représentés dans les secteurs clés à forte croissance. Par exemple, ils ont un taux de participation parmi les plus faibles dans les professions en technologie et font partie du groupe le moins bien rémunéré dans les entreprises spécialisées dans la technologie au Canada.<sup>3</sup>
- En 2020, sur les 1 600 conseils d'administration de sociétés au Canada, seuls 13 membres étaient noirs, et seulement deux étaient des femmes noires.<sup>4</sup>
- En Ontario, seulement 15 % des petites et moyennes entreprises (PME) financées en 2017 étaient détenues par des minorités visibles.<sup>5</sup>

Si le PAJN est prometteur pour ce qui est de créer des passerelles vers l'emploi et de promouvoir les compétences dont les jeunes ont besoin pour démarrer leur carrière, il reste encore beaucoup à faire. De nouveaux programmes ciblés et axés sur l'économie

---

<sup>1</sup> [Statistique Canada \(2016\)](#) : Les jeunes noirs ont un taux de participation au marché du travail de 52,2 %, un taux d'emploi de 38,8 % et un taux de chômage de 25,7 %. Les taux comparables pour les jeunes de la population générale sont respectivement de 60,2 %; 49,6 %; et 17,6 %; [Statistique Canada \(2020\)](#).

<sup>2</sup> [Statistique Canada \(2020\)](#).

<sup>3</sup> [Brookfield Institute for Innovation and Entrepreneurship \(2019\)](#). (disponible en anglais seulement)

<sup>4</sup> [Diversity Institute \(2020\)](#). (disponible en anglais seulement)

<sup>5</sup> [Statistique Canada \(2018\)](#). (disponible en anglais seulement); [Innovation, Sciences, et Développement économique Canada Government du Canada \(2018\)](#).

Plan d'action pour les jeunes noirs – volet autonomisation économique :  
Initiative pour le lancement de carrière  
Lignes directrices du programme

(par exemple, le développement des compétences essentielles et techniques, des possibilités d'emploi de qualité<sup>6</sup>, l'entrepreneuriat, les innovations dans les secteurs) aideront à fournir les soutiens dont les Ontariens noirs ont besoin pour surmonter les obstacles et leur permettre de participer équitablement à une économie prospective.

Le terme « **noir** » est utilisé dans son sens le plus inclusif pour refléter la diversité de l'ascendance, des origines, des identités ethniques, des langues et des croyances religieuses des personnes d'ascendance africaine et caribéenne. Il est basé sur l'auto-identification, n'est pas mutuellement exclusif et est reconnu par Statistique Canada.

La participation des intervenants a permis de définir trois dimensions (ou « piliers ») de l'autonomisation économique essentielles au soutien des Ontariens noirs, ainsi que des énoncés de résultats et une vision globale pour orienter les programmes d'autonomisation économique dans le cadre du Plan d'action pour les jeunes noirs :

***Vision** Les Ontariens noirs ont un accès équitable aux ressources économiques et à des possibilités de qualité, et ils sont outillés et habilités à participer pleinement à des collectivités prospères, durables et florissantes. La réussite à long terme pour les jeunes noirs comprend la richesse personnelle, la résilience économique, l'augmentation de la capacité d'agir et de l'influence, et l'amélioration du bien-être, ce qui permettra aux jeunes noirs de mieux contribuer – et de participer – à la prospérité économique de l'Ontario.*

Pilier	1. Renforcer le réseau de talents	2. Emplois et maintien de l'emploi	3. Diversifier les possibilités économiques
<b><i>La réussite dans le cadre de ce pilier se présentera comme suit :</i></b>	Les enfants et les jeunes noirs ont les compétences, les connaissances et le soutien nécessaires pour réussir à l'école et sur le marché du travail d'aujourd'hui et de demain.	Les jeunes et les jeunes adultes noirs bénéficient d'un soutien pour trouver et garder un travail ayant du sens, sûr et digne, en fonction de leurs compétences, de leur potentiel et de leurs aspirations professionnelles.	Les Ontariens noirs sont soutenus pour réussir en entrepreneuriat et pour créer des emplois.

<sup>6</sup> **De qualité**, dans le cadre de l'Initiative pour le lancement de carrière, est défini comme incluant des emplois et carrières ayant un potentiel de rémunération élevé; des possibilités d'avancement de carrière et de perfectionnement professionnel à long terme; et des possibilités qui s'alignent de manière significative sur les expériences, les objectifs, les aspirations, le sens de la communauté et le but d'une personne; et qui offrent un environnement de travail sûr et favorable.

Plan d'action pour les jeunes noirs – volet autonomisation économique :  
Initiative pour le lancement de carrière  
Lignes directrices du programme

Le volet autonomisation économique comprend **trois nouvelles initiatives de financement**, alignées sur chacun des trois piliers ci-dessus. Le financement se fera par le biais d'un processus de demande ouvert, concurrentiel et propre à l'initiative :

INITIATIVE DE FINANCEMENT	Lancement de carrière	Avancement professionnel	Réseautage axé sur l'innovation dans le secteur
OUVERTURE	23 février 2022	9 mars 2022	23 mars 2022
DATE LIMITE	23 mars 2022	6 avril 2022	20 avril 2022

Pour de plus amples renseignements sur les initiatives de financement, y compris les prochaines séances d'information de la communauté virtuelle et d'autres mises à jour, veuillez consulter le <https://www.ontario.ca/fr/page/possibilites-de-financement-offertes-par-le-gouvernement-de-lontario>.

## Principes directeurs

Les initiatives du volet autonomisation économique du Plan d'action pour les jeunes noirs s'appuieront sur un **ensemble commun de principes directeurs** conformes à la vision du Ministère en matière d'autonomisation économique :

### 1) Promouvoir l'importance de la culture

Les initiatives aident les enfants, les jeunes et les jeunes adultes noirs à développer et à renforcer leur identité, leur culture et leur sentiment d'appartenance à leur communauté, ce qui constitue un facteur important pour atteindre leurs objectifs.

### 2) Célébrer l'excellence des Noirs

Les initiatives cherchent des occasions de reconnaître les réalisations, les succès, et les contributions des communautés noires de l'Ontario. La connaissance de la riche culture et de l'histoire des communautés noires de l'Ontario est mise en avant et célébrée.

### 3) Lutter contre le racisme envers les Noirs

Les initiatives s'emploient activement à lutter contre le racisme envers les Noirs présent depuis très longtemps et à créer des environnements encourageants et favorables à l'épanouissement des enfants, des jeunes et des jeunes adultes noirs.

### 4) Mobilisation des participants

Les personnes se considèrent comme des participants à part entière à la création et à la mise en œuvre de programmes et d'activités conçus pour les aider à réussir. Les participants sont engagés de manière significative dans

Plan d'action pour les jeunes noirs – volet autonomisation économique :  
Initiative pour le lancement de carrière  
Lignes directrices du programme

l'élaboration de stratégies visant à atteindre leurs objectifs et peuvent exercer un rôle et une influence dans leur vie et leur collectivité.

## 5. Initiative pour le lancement de carrière: Aperçu

L'Initiative pour le lancement de carrière est conçue pour aider les enfants, les jeunes et les jeunes adultes à cultiver les compétences et les connaissances et à obtenir le soutien nécessaires pour réussir à l'école et sur le marché du travail d'aujourd'hui et de demain. Les initiatives mises en place à l'échelle locale permettront de créer des parcours professionnels, de promouvoir les compétences demandées et de fournir un accès à des réseaux professionnels pertinents afin de soutenir l'exploration et l'entrée des participants dans un domaine choisi offrant de grandes possibilités.<sup>7</sup>

Les approches dans les secteurs ou les industries ont été associées à des résultats positifs pour les participants (par exemple, l'emploi et les revenus).<sup>8</sup> Les demandeurs sélectionnés détermineront et démontreront leur compréhension d'un **secteur, d'une industrie ou d'un parcours de carrière spécifique**<sup>9</sup> et la manière dont cela influencera la conception et la mise en œuvre de leur initiative locale pour le lancement de carrière. Cela comprend les **besoins des employeurs** (par exemple, la « demande » de compétences actuelles et futures), les **besoins des travailleurs** (par exemple, l'« offre » dans le contexte des intérêts et des atouts des participants) et **l'évolution des conditions du marché du travail** (par exemple, une compréhension du marché du travail vers le long terme).

Les demandeurs sélectionnés peuvent également tirer parti d'une approche axée sur le **parcours de carrière** pour créer des passerelles entre le marché du travail et les établissements d'enseignement afin de répondre aux besoins des participants jeunes et plus âgés, y compris ceux qui lancent leur carrière pour la première fois ou non.

En plus de promouvoir les parcours *individuels* vers la réussite sur le marché du travail, les initiatives sélectionnées seront orientées par des approches holistiques et culturellement significatives qui reconnaissent les expériences, les besoins et les forces diversifiés des Ontariens noirs et qui s'efforcent d'éliminer les obstacles *systémiques* à leur participation équitable à la vie économique et sociale (par exemple, les obstacles financiers, éducatifs, le racisme et la discrimination envers les Noirs).

---

<sup>7</sup> Dans le cadre de l'Initiative pour le lancement de carrière, **grandes possibilités** signifient la possibilité d'obtenir un emploi ou une carrière de qualité dans un secteur ou une industrie à forte croissance ou émergente.

<sup>8</sup> [Ontario360 \(2019\)](#), (disponible en anglais seulement).

<sup>9</sup> Un **secteur** ou une **industrie**, dans le cadre de l'Initiative pour le lancement de carrière, est défini comme une catégorie d'entreprises axées sur la fourniture d'un type similaire de biens ou de services (par exemple, les technologies de l'information, les services financiers, les sciences de la vie), et la **trajectoire de carrière** est le cheminement de carrière d'une personne dans un domaine d'expertise choisi (par exemple, l'entrepreneuriat).



Plan d'action pour les jeunes noirs – volet autonomisation économique :  
Initiative pour le lancement de carrière  
Lignes directrices du programme

## Priorités

La recherche montre que les problèmes systémiques (par exemple, la discrimination) peuvent limiter le potentiel des jeunes et des jeunes adultes noirs à obtenir les compétences et les qualifications nécessaires et à accéder à des possibilités significatives dans leur recherche d'éducation et d'emploi.<sup>10</sup>

L'Initiative pour le lancement de carrière donne la priorité aux initiatives qui sont adaptées aux **expériences, aux besoins et aux forces uniques des Ontariens noirs**, afin de promouvoir des espaces de développement académique et professionnel qui sont plus inclusifs pour les jeunes et les jeunes adultes noirs. À leur tour, ces espaces amélioreront les canaux permettant de constituer un capital social et de promouvoir le talent des jeunes et des jeunes adultes noirs, les aidant ainsi à s'épanouir dans des carrières offrant de grandes possibilités et tout au long de leur parcours professionnel individuel.

Les demandeurs doivent démontrer clairement comment l'initiative qu'ils proposent s'aligne sur les priorités de l'Initiative pour le lancement de carrière, qui sont les suivantes :

### **1. Créer des passerelles vers des carrières offrant de grandes possibilités, notamment :**

- Les secteurs où l'**Ontario est reconnue comme ayant un avantage concurrentiel** (par exemple, la fabrication de pointe, les sciences de la vie et les technologies).<sup>11</sup>
- Les secteurs où **les Ontariens** noirs sont sous-représentés (par exemple, les sciences, les technologies, l'ingénierie et les mathématiques [STIM], et les métiers spécialisés).
- Les secteurs liés à un **potentiel de revenu élevé** et de **longévité** (par exemple, les services financiers ou juridiques, la construction).<sup>12</sup>
- Les secteurs où il y a une **pénurie de compétences identifiée ou à venir** (par exemple, l'automobile, l'environnement, l'hôtellerie, soins de santé)<sup>13</sup>
- Des parcours de carrière avec des possibilités de **propriété et de contrôle d'entreprise** (par exemple, l'entrepreneuriat).

---

<sup>10</sup> Voir, par exemple : [Boston Consulting Group, et al. \(2019\)](#) (disponible en anglais seulement); [DasGupta \(2020\)](#) (disponible en anglais seulement); [Social Planning Council of Peel \(2015\)](#) (disponible en anglais seulement); [Anucha, et al. \(2021\)](#).

<sup>11</sup> [Investissements Ontario \(2021\)](#).

<sup>12</sup> [Gouvernement du Canada \(2021\). Guichet-Emplois: Domaines à revenu élevé.](#)

<sup>13</sup> [Flavelle, D. \(2020\)](#) (disponible en anglais seulement); [ECO Canada : Organisation pour les carrières en environnement du Canada \(2020\)](#); [Canadian Manufacturing \(2021\)](#) (disponible en anglais seulement); [The Canadian Business Journal \(2014\)](#) (disponible en anglais seulement);



Plan d'action pour les jeunes noirs – volet autonomisation économique :  
Initiative pour le lancement de carrière  
Lignes directrices du programme

**2. Soutenir le développement d'habiletés, de compétences et de titres de compétences en demande et transférables, notamment :**

- **Habiletés et compétences essentielles** : attributs non techniques qui permettent à une personne de s'orienter efficacement dans un milieu de travail en évolution, de bien travailler avec les autres, d'être performante et d'atteindre ses objectifs (par exemple, pensée critique [résolution et analyse de problèmes], sociale/interpersonnelle [travail d'équipe, leadership, communication], fondamentale [culture numérique, capacité financière],<sup>14</sup> intelligence émotionnelle et créativité).<sup>15</sup>
- **Habiletés, compétences et titres de compétences spécialisés** : liés à des secteurs ou industries ou à des parcours professionnels spécifiques (par exemple, codage, capacité à lire des plans, des schémas et des manuels, compétences analytiques, compétences en matière de logiciels ou de matériel, développement et propriété d'entreprise).

**3. Fournir un accès à des réseaux pertinents sur le plan professionnel, notamment :**

- Créer ou faciliter les liens académiques ou professionnels, ou l'exposition à des expériences valables du point de vue économique.
- Accroître la sensibilisation à la réussite des Noirs dans des secteurs et des carrières spécifiques.
- Fournir l'accès à des modèles, conseillers, mentors noirs.

Pour de plus amples renseignements, consulter <https://youthrex.com/autonomisation-economique-des-jeunes-noirs/> dont les meilleures pratiques et les modèles de programmes prometteurs. Les renseignements dans le contenu Web publié n'ont pas été préparés pour l'usage de la province. Ils représentent les points de vue et les opinions des créateurs originaux et pas nécessairement ceux de la province.

<sup>14</sup>La **capacité financière** désigne le fait d'avoir des connaissances et des compétences financières et d'être capable d'agir sur ces connaissances en fonction des possibilités.

<sup>15</sup> [Lippman, L., et al. \(2015\)](#) (disponible en anglais seulement).

Plan d'action pour les jeunes noirs – volet autonomisation économique :  
Initiative pour le lancement de carrière  
Lignes directrices du programme

## Organismes

Les demandeurs sélectionnés seront des organismes<sup>16</sup> dirigés par des Noirs ou axés sur les Noirs, ou feront partie d'un partenariat ou d'une coalition comprenant de tels organismes.

De plus, ces organismes doivent démontrer les attributs et capacités suivants :

- Expertise en la matière, notamment :
  - Connaissance d'un secteur, d'une industrie ou d'une trajectoire de carrière spécifique.
  - Expérience de travail avec des enfants, des adolescents et des jeunes adultes noirs pour répondre à divers besoins en matière de développement scolaire et professionnel.
  - Expérience avec des initiatives liées à l'autonomisation économique (par exemple, développement des compétences, soutien scolaire et préparation à la carrière, mentorat et conseils, etc.).
- Relations existantes avec des experts et des professionnels dans des domaines à grandes possibilités ou un plan clair pour développer de telles relations ou des partenariats.

## Population bénéficiaire

Les initiatives admissibles soutiendront les enfants, les jeunes et les jeunes adultes noirs à différentes étapes de leur parcours de carrière (par exemple, l'exploration des choix de carrière, le lancement de leur carrière ou d'une nouvelle carrière, la transition vers l'enseignement supérieur).<sup>17</sup>

### *Étendue géographique*

Les initiatives seront axées sur l'une des trois zones d'attraction du PAJN en Ontario :

- Région du Grand Toronto et de Hamilton (comprend Toronto, Hamilton, Peel, Durham et York)
- Ottawa
- Windsor

---

<sup>16</sup>Dans le cadre de l'Initiative pour le lancement de carrière, un « organisme dirigé par des Noirs » est défini comme un organisme dont le mandat est de servir la communauté noire et est doté d'un leadership noir à tous les niveaux (personnel, direction, gouvernance). Un « organisme axé sur les Noirs » est défini comme un organisme qui offre des programmes ou des services culturellement significatifs, dont la direction comprend des dirigeants qui s'identifient comme Noirs et qui collabore régulièrement avec des organismes dirigés par des Noirs.

<sup>17</sup> Dans le cadre de l'Initiative pour le lancement de carrière, les termes « enfants », « jeunes » et « jeunes adultes » désignent les personnes âgées de 6 à 34 ans. Cela correspond aux catégories de Statistique Canada et l'échelle est intentionnellement large pour inclure les personnes qui peuvent être à différentes étapes de leur parcours de carrière.

Plan d'action pour les jeunes noirs – volet autonomisation économique :  
Initiative pour le lancement de carrière  
Lignes directrices du programme

L'Initiative pour le lancement de carrière est alignée sur les trois zones d'attraction existantes du PAJN – des collectivités où réside la majorité de la population noire de l'Ontario. Des renseignements sur les initiatives de financement **deux et trois** dans le cadre du volet autonomisation économique du Plan d'action pour les jeunes noirs, y compris des renseignements sur l'étendue géographique et l'admissibilité, sont disponibles sur le site <https://www.ontario.ca/fr/page/possibilites-de-financement-offertes-par-le-gouvernement-de-lontario>.

Les demandeurs doivent fournir une justification claire de la nécessité ou de l'avantage de l'initiative proposée dans leur zone d'attraction, en s'appuyant sur des données probantes si possible (par exemple, en identifiant une collectivité ou un quartier particulier dans la zone d'attraction élargie qui en bénéficierait; en décelant les lacunes dans les services locaux que l'initiative proposée permettrait de combler; en identifiant une forte présence industrielle; en reconnaissant la zone comme un « carrefour » industriel; en s'alignant sur les initiatives économiques régionales).

### *Bénéficiaires*

Les demandeurs doivent démontrer leur compréhension des besoins de la population bénéficiaire qu'ils proposent en déterminant :

- **L'étape spécifique du développement personnel ou professionnel ou le domaine d'apprentissage**<sup>18</sup> que l'initiative cherche à soutenir (par exemple, le développement des compétences fondamentales, l'exploration des possibilités, la prise de décisions et l'établissement d'objectifs, la transition vers l'enseignement supérieur ou l'emploi) et la prise en compte de la manière dont l'initiative proposée est adaptée au développement.
- Toutes les **caractéristiques clés** de la population cible qu'ils prévoient servir et comment l'initiative proposée sera adaptée à leurs expériences, besoins et forces uniques.<sup>19</sup>

## Résultats attendus

### *Objectif à long terme*

Les initiatives développées localement s'aligneront sur l'objectif à long terme de l'Initiative pour le lancement de carrière pour faire en sorte que les **enfants et les jeunes noirs aient les compétences, les connaissances et les soutiens dont ils**

<sup>18</sup> [Gouvernement de l'Ontario \(2013\)](#).

<sup>19</sup> Cela peut inclure de tenir compte d'identités et d'expériences sociales croisées (par exemple, la race et l'ethnicité, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, l'origine religieuse, les handicaps, les besoins particuliers, les jeunes ayant des démêlés avec la justice, les jeunes confiés à une société d'aide à l'enfance ou quittant celle-ci).

Plan d'action pour les jeunes noirs – volet autonomisation économique :  
Initiative pour le lancement de carrière  
Lignes directrices du programme

**ont besoin pour réussir à l'école et sur le marché du travail d'aujourd'hui et de demain.**

*Résultats à long terme*

Les demandeurs **doivent** déterminer **au moins un des** trois résultats à long terme **suivants** auxquels leur initiative contribuera :

1. **Promouvoir le bien-être et la résilience** : Les enfants et les jeunes noirs, ainsi que les adultes qui en ont la charge, sont dotés des compétences et des ressources dont ils ont besoin pour s'épanouir.
2. **Soutien scolaire et préparation à la carrière** : Les enfants et les jeunes noirs ont les compétences et les diplômes dont ils ont besoin pour réussir et se sentir à leur place dans les domaines offrant de grandes possibilités (par exemple, les STIM).
3. **Mentorat et accompagnement** : Les enfants et les jeunes noirs sont mis en relation avec des adultes bienveillants et des réseaux professionnels pertinents qui soutiennent leurs aspirations professionnelles et personnelles.

**Remarque** : Les demandes seront évaluées en fonction de leur capacité à démontrer comment l'initiative proposée aidera à progresser vers les résultats sélectionnés. Bien qu'il puisse y avoir un chevauchement des approches des ou activités pertinentes pour atteindre chaque résultat, il n'y a pas d'avantage concurrentiel à sélectionner plus d'un résultat.

Les demandeurs sélectionnés devront participer aux efforts de suivi et de mesure du rendement en effectuant un compte rendu sur les résultats et les mesures liés au sentiment d'appartenance qu'ils ont choisis en matière à l'aide d'indicateurs normalisés qui seront définis dans l'accord de financement avec le gouvernement, en plus des résultats des services de base qui ont trait aux éléments suivants :

- Nombre de bénéficiaires servis;
- Données démographiques des bénéficiaires;
- Création de postes équivalents temps plein (ETP).

**Remarque** : Dans la mesure du possible, les demandeurs sélectionnés devront établir des données de base pour les bénéficiaires directs dès le début de la prestation de services afin de démontrer les progrès réalisés en vue de l'obtention de leurs résultats.

**Remarque** : Les demandeurs sélectionnés devront recueillir des renseignements personnels auprès des participants, y compris des renseignements sur la race, tout au long de la mise en œuvre de l'initiative. Les demandeurs sélectionnés auront mis

Plan d'action pour les jeunes noirs – volet autonomisation économique :  
Initiative pour le lancement de carrière  
Lignes directrices du programme

en place des politiques pour protéger les renseignements personnels et la vie privée de leurs participants, et sont responsables de la confidentialité, du respect de la vie privée et de la sécurité des renseignements qu'ils recueillent auprès des participants et de toutes les autres personnes qu'ils servent lors de la réalisation de l'initiative, conformément aux lois, règlements, politiques et pratiques exemplaires. Veuillez consulter les [Normes relatives aux données en vue de repérer et de surveiller le racisme systémique](#) pour obtenir de plus amples renseignements, y compris les étapes à suivre pour la collecte, la gestion et l'utilisation des données.

## 6. Évaluation des critères des demandes

Un comité de sélection, pouvant comprendre des membres de l'extérieur de la fonction publique de l'Ontario, examinera et évaluera les demandes en fonction des critères d'évaluation ci-dessous afin de formuler des recommandations pour le financement de l'initiative.

D'autres critères, comme la diversité culturelle et linguistique et la distribution géographique des services et soutiens dans les zones d'attraction, seront également pris en compte dans le cadre du processus d'examen et de sélection du Ministère.

Voir la **Partie 8 – Remplir le formulaire de demande** – pour plus de détails sur la façon de remplir chaque section.

Plan d'action pour les jeunes noirs – volet autonomisation économique :  
Initiative pour le lancement de carrière  
Lignes directrices du programme

Critères	Pondération
<p><b>Approche proposée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La demande cible un secteur, une industrie ou une trajectoire de carrière spécifique et démontre une compréhension approfondie des tendances pertinentes.</li> <li>• La demande décrit clairement la nécessité ou les avantages de l'initiative proposée dans la zone d'attraction déterminée du PAJN, en s'appuyant sur des recherches et des données probantes, si possible.</li> <li>• La demande identifie clairement la ou les populations bénéficiaires cibles et la manière dont l'initiative proposée sera adaptée pour répondre à leurs expériences, besoins et forces uniques.</li> <li>• La demande décrit clairement comment l'initiative proposée s'aligne sur les priorités de l'Initiative pour le lancement de carrière et décrit spécifiquement comment ces priorités seront respectées grâce à des approches holistiques et culturellement significatives.</li> <li>• La demande comporte des activités et des résultats clairement définis, orientés par les principes directeurs du PAJN en matière d'autonomisation économique. La demande fournit des exemples concrets de la manière dont les principes directeurs influencent la conception et la mise en œuvre de l'initiative.</li> <li>• La demande détermine un type de programmes et décrit clairement le modèle de prestation de services qui informe les intrants et les activités et fournit des données probantes de la pertinence du modèle.</li> <li>• La demande comprend au moins un résultat à long terme du volet autonomisation économique du PAJN; les relations entre les activités de l'initiative et les résultats attendus sont claires et étayées par des données probantes; la demande démontre clairement comment l'initiative proposée contribuera à atteindre ses résultats.</li> <li>• La demande comprend un modèle logique bien élaboré (voir <b>Partie 8 – Section G : Question 9</b>; et l'<b>annexe</b>) avec un alignement entre les intrants, les activités, les extrants et les résultats. Le résultat à long terme du volet autonomisation économique du PAJN est inclus dans le modèle logique.</li> </ul>	<p><b>50 %</b></p>

Plan d'action pour les jeunes noirs – volet autonomisation économique :  
Initiative pour le lancement de carrière  
Lignes directrices du programme

<p><b>Mesures et rapports</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le demandeur démontre une capacité suffisante pour établir des rapports sur l'initiative proposée et d'en effectuer des mesures.</li> <li>• La demande tient compte de la manière dont la capacité d'établir des rapports et d'effectuer des mesures sera exploitée pour soutenir les activités spécifiques liées à l'Initiative pour le lancement de carrière (par exemple, les résultats des services de base définis par le Ministère, les données de référence pour les bénéficiaires directs).</li> </ul>	<p><b>15 %</b></p>
<p><b>Prestation de l'initiative</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La demande énumère tous les organismes partenaires pertinents et fournit une brève description de leurs rôles, responsabilités et contributions attendues.</li> <li>• Le plan de travail de l'initiative décrit les principales activités qui seront réalisées dans un délai raisonnable. Les risques possibles (y compris ceux associés à la COVID-19) sont nommés, et des stratégies d'atténuation sont fournies.</li> <li>• Le budget est raisonnable et correspond à la description de l'initiative, aux activités, aux extrants et aux résultats.</li> </ul>	<p><b>10 %</b></p>
<p><b>Capacité de l'organisme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La demande démontre l'expérience et la capacité de l'organisme à mettre en œuvre des initiatives de portée et d'objectifs comparables au profit des enfants, des jeunes et des jeunes adultes noirs (par exemple, des Noirs en position de leadership dans la gouvernance, la conception et la mise en œuvre des programmes et des initiatives).</li> <li>• La demande démontre l'expérience pertinente de l'organisme qui comprend une expérience avec des initiatives liées à l'autonomisation économique, dont le perfectionnement scolaire et professionnel.</li> <li>• La demande démontre le lien de l'organisme avec le secteur, l'industrie et la trajectoire de carrière et sa capacité à faciliter l'établissement de ces liens.</li> <li>• La demande fournit suffisamment de renseignements pour que le Ministère puisse déterminer si l'organisme a la capacité d'offrir des services en français ou s'il utilisera un fournisseur de services offrant des services en français, ou encore s'il a démontré un plan détaillé pour s'assurer que les services en français soient disponibles au moment de la prestation des services.</li> </ul>	<p><b>15 %</b></p>



Plan d'action pour les jeunes noirs – volet autonomisation économique :  
Initiative pour le lancement de carrière  
Lignes directrices du programme

<b>Renseignements supplémentaires</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Deux lettres d'appui démontrent le lien de l'organisme avec un secteur, une industrie ou une trajectoire de carrière cible nommé dans la demande, ou sa connaissance de ce secteur, cette industrie ou cette trajectoire de carrière, <b>ainsi que sa capacité à contribuer à des résultats positifs pour les enfants, les jeunes et les jeunes adultes noirs grâce à l'initiative proposée (voir <b>Partie 8 – Section K</b> pour plus de détails).</b></li></ul>	<b>10 %</b>
--	-------------

## 7. Financement

Les coûts réels seront déterminés et négociés avec chaque demandeur sélectionné, mais le montant maximal du financement disponible pour chaque Initiative pour le lancement de carrière est de **231 900 \$ par exercice financier complet**.

Le financement peut être demandé pour un maximum de deux ans (2022-2023 à 2023-2024). Le montant du financement pour la première année de l'initiative (2022-2023) doit être calculé au prorata à partir de la date de début de l'initiative, mais peut inclure les coûts associés au **démarrage** de l'initiative.

Les demandeurs sélectionnés devraient commencer à fournir des services à le **printemps/l'été 2022**. Le budget de la première année (2022-2023) devrait refléter cette date de début prévue. Aussi :

- Les demandeurs peuvent faire une demande de financement pour améliorer une initiative existante (par exemple, des ressources humaines supplémentaires, de la formation ou du perfectionnement professionnel pour augmenter la capacité du programme) ou pour offrir une nouvelle initiative. Les demandeurs doivent clairement démontrer comment l'amélioration proposée est en accord avec les résultats attendus et les priorités de l'Initiative pour le lancement de carrière.
- Le Ministère ne garantit pas que les demandeurs sélectionnés recevront le montant du financement demandé.

### Coûts admissibles

Les coûts admissibles sont les postes budgétaires directement liés à la prestation de l'Initiative pour le lancement de carrière. Il peut s'agir des salaires et des avantages sociaux, de l'exécution du programme (par exemple, les coûts de démarrage de la première année, la rémunération des participants ou clients, les fournitures, le matériel, l'équipement, la plateforme en ligne), de l'aménagement dans les immeubles, des déplacements, du recrutement et de la formation du personnel, ainsi que de l'administration centrale.

Plan d'action pour les jeunes noirs – volet autonomisation économique :  
Initiative pour le lancement de carrière  
Lignes directrices du programme

Les coûts doivent être raisonnables et nécessaires à l'achèvement et à la mise en œuvre réussie de l'initiative. En général, le Ministère approuve les frais d'administration centrale répartis jusqu'à 10 % du budget total.

### **Coûts inadmissibles**

Les dépenses qui ne sont pas directement liées à la prestation de l'initiative de financement pour le lancement de carrière du Plan d'action pour les jeunes noirs, à l'exception des frais d'administration centrale répartis, ne sont pas admissibles à un financement. Cela inclut toutes les dépenses d'investissement majeures, notamment l'acquisition de terrains ou d'immeubles.

### **Responsabilité**

- Une demande doit être soumise par un seul demandeur admissible ou un seul organisme responsable, qui travaille avec une coalition ou un partenariat. Si une demande est sélectionnée pour le financement, ce demandeur admissible unique ou l'organisme responsable sera le signataire de l'accord de financement avec la province et sera nommé bénéficiaire du financement.
- Si une demande comprend des coalitions ou des partenariats, un organisme responsable doit assumer l'entière responsabilité de la demande et, s'il est sélectionné, il sera chargé de remplir toutes les obligations énoncées dans l'accord de financement avec le gouvernement.
- La distribution de tout financement est assujettie à la négociation réussie d'un accord de financement entre le demandeur admissible unique ou l'organisme responsable et la province, qui établira les conditions régissant les fonds, les exigences en matière de rapports, de rendement et de responsabilité.
- En ce qui concerne les améliorations apportées aux initiatives existantes, la distribution de tout financement est assujettie à la négociation réussie d'une modification à l'accord existant entre la province et le demandeur sélectionné, qui établira les modalités régissant les fonds, les exigences en matière de rapports, de rendement et de responsabilité.
- Les demandeurs sélectionnés devront :
  - Être responsable devant le Ministère de toutes les sommes et de tous les éléments du service et être l'autorité décisionnelle finale parmi les organismes partenaires pour l'initiative dans le cadre de l'accord de financement.
  - Gérer leur plan de mise en œuvre afin de satisfaire aux exigences et aux jalons en matière de rapports financiers et de reddition de comptes, comme indiqué dans l'accord de financement.
  - Être responsable de la réception, de l'administration et de l'allocation des fonds à tout organisme partenaire conformément aux exigences de leurs accords avec ces organismes.
  - Être responsable de la mesure des résultats et de la communication de leurs rendements, comme l'exige leur accord de financement.

Plan d'action pour les jeunes noirs – volet autonomisation économique :  
Initiative pour le lancement de carrière  
Lignes directrices du programme

- Rendre compte au Ministère, comme l'exige l'accord de financement.
- Le financement sera versé en plusieurs fois selon un calendrier de paiement spécifique qui fait partie de l'accord de financement. Le paiement dépendra du respect par le bénéficiaire de toutes les exigences de l'accord de financement avec le Ministère.

## 8. Remplir le formulaire de demande

La demande de l'Initiative pour le lancement de carrière **doit être remplie** à l'aide du formulaire de demande qui se trouve sur la plateforme de PTO.

- Section A – Renseignements sur l'organisme
- Section B – Coordonnées de l'organisme
- Section C – Coordonnées de la personne-ressource
- Section D – Renseignements sur les paiements de l'organisme
- Section E – Capacité de l'organisme
- Section F – Organismes partenaires
- Section G – Renseignements sur l'initiative
- Section H – Plan de travail de l'initiative
- Section I – Budget
- Section J – Mesure du rendement
- Section K – Lettres d'appui
- Section L – Conditions
- Section M – Déclaration et signature

En plus de remplir les sections ci-dessus, les demandeurs doivent également soumettre toutes les pièces jointes suivantes :

- Preuve du statut de personne morale (par exemple, certificat de constitution, certificat d'enregistrement).
- Modèle logique (voir l'**annexe** pour le modèle).
- Deux lettres d'appui.

Veillez remplir les sections suivantes, en répondant aux questions de chaque section en respectant le maximum de caractères indiqué dans le formulaire de demande.

**Le ministère se réserve le droit de ne pas accepter les demandes incomplètes.**

**Section A** : Renseignement sur l'organisme et **Section B** : Les renseignements sur l'adresse de l'organisme seront préremplis en fonction des renseignements se trouvant dans le compte PTO de votre organisme. Veuillez vous référer aux instructions générales de PTO pour accéder au compte de votre organisme et le mettre à jour à [ontario.ca/obtenirdufinancement](http://ontario.ca/obtenirdufinancement).

Plan d'action pour les jeunes noirs – volet autonomisation économique :  
Initiative pour le lancement de carrière  
Lignes directrices du programme

Remplissez la **Section C** : Coordonnées de la personne-ressource et **Section D** : Renseignements sur les paiements de l'organisme, comme indiqué sur le formulaire de demande.

## Section E : Capacité de l'organisme

Cette section demande des renseignements sur l'organisme responsable :

- L'**organisme responsable** est l'organisme signataire de l'accord de financement avec le gouvernement pour la prestation de services dans le cadre de l'Initiative pour le lancement de carrière.
- Les **organisations partenaires** sont des organismes qui jouent un rôle de direction conjointe, de collaboration ou de soutien dans la prestation des services décrits dans l'accord de financement avec le gouvernement. Les organismes partenaires peuvent avoir des accords formels ou informels entre eux ou avec l'organisme responsable, qui peuvent être décrits dans un protocole d'entente (PE) ou un autre contrat. Le Ministère n'aura pas de relation contractuelle avec un quelconque organisme partenaire.
  - Voir la **Partie 8 – Section F** pour plus de détails.

### Question 1 : Décrire l'activité principale ou le domaine d'activité de l'organisme responsable (maximum 2 000 caractères)

- Quel est le mandat ou la vision de base de l'organisme responsable, ses principaux objectifs et buts, et quels sont les bénéficiaires qu'il sert?

### Question 2 : Expérience du demandeur (maximum 2 000 caractères)

- Énumérez et décrivez toute expérience pertinente de l'organisme responsable dans la mise en œuvre d'initiatives ayant une portée (par exemple, l'autonomisation économique), des objectifs (par exemple, la réussite scolaire et professionnelle) et des bénéficiaires (par exemple, les enfants, les jeunes et les jeunes adultes noirs) comparables.
- Indiquez tous les programmes ou initiatives pertinents auxquels votre organisme a participé par le passé, en accordant une attention particulière à ceux qui ciblaient les enfants, les jeunes et les jeunes adultes noirs.
- Déterminez dans quelle mesure le leadership noir peut être ou sera présent dans la gouvernance, la conception et la mise en œuvre des programmes ou des initiatives de l'organisme responsable.
- Décrivez brièvement toute relation existante avec des experts et des professionnels dans des domaines à grandes possibilités ou tout plan pour développer de telles relations ou partenariats.

Plan d'action pour les jeunes noirs – volet autonomisation économique :  
Initiative pour le lancement de carrière  
Lignes directrices du programme

**Question 3 : Capacité à fournir des services en français (maximum 1 000 caractères)**

- Indiquez et décrivez brièvement la capacité de votre organisme à fournir une offre active de services en français ou à orienter vers un fournisseur de services offrant des services en français tout participant potentiel qui requiert ou demande des services en français.
- Si votre organisme ne dispose pas actuellement de cette capacité, veuillez décrire les mesures mises en place ou un plan détaillé pour s'assurer que les services en français soient disponibles au moment de la prestation du service.

**Remarque :** L'offre active de services en français (SEF) est l'ensemble des mesures visant à assurer que les SEF sont visibles, disponibles, facilement accessibles, annoncés et de qualité équivalente aux services offerts en anglais, et s'applique à toutes les dimensions de la prestation de services (p. ex. au téléphone, en personne, signalisation, site Web, matériel virtuel et imprimé, communications, événements et tout contrat avec des tiers).

**Remarque :** Les demandeurs **sélectionnés** offrant des services en anglais devront élaborer un plan d'amélioration de la qualité des services en français (SEF) sous la forme fournie par la province, avec une stratégie d'amélioration sur trois ans.

**Section F : Organismes partenaires**

- À l'aide du tableau fourni, veuillez inscrire **tout organisme partenaire** qui s'est engagé à participer à l'initiative proposée, en expliquant brièvement pourquoi chaque organisme énuméré participe dans l'initiative et comment le fait de travailler ou collaborer avec cet organisme améliorera la mise en œuvre et les résultats de l'initiative.
  - Les organismes partenaires énumérés doivent être engagés et conscients de leur rôle dans l'initiative.

Nom de l'organisme partenaire	Coordonnées	Quelle sera la contribution de ce partenaire? (financière ou en nature)	Décrivez comment le fait de travailler ou de collaborer avec cet organisme améliorera la prestation et les résultats de l'initiative.

## **Section G : Renseignements sur l'initiative**

### **Question 1 : Nom de l'initiative (maximum 250 caractères)**

- Donnez un nom court et descriptif qui permettra d'identifier facilement l'initiative.

### **Question 2 : Zone d'attraction**

- Indiquez dans quelle zone d'attraction du PAJN (c'est-à-dire la région du Grand Toronto et de Hamilton, Ottawa ou Windsor) l'initiative proposée sera mise en œuvre.
- Les demandeurs peuvent sélectionner plus d'une zone d'attraction, le cas échéant.

### **Question 3 : Population bénéficiaire (maximum 2 000 caractères)**

- Donnez une justification claire de la nécessité ou de l'avantage de l'initiative proposée dans leur zone d'attraction, y compris les données probantes si disponibles (par exemple, en identifiant une collectivité ou un quartier particulier dans la zone d'attraction élargie qui en bénéficierait; en décelant les lacunes dans les services locaux que l'initiative proposée permettrait de combler; en identifiant une forte présence industrielle; en reconnaissant la zone comme un « carrefour » industriel; en s'alignant sur les initiatives économiques régionales).
- Nommez les bénéficiaires cibles spécifiques auxquels votre initiative s'adressera, y compris les renseignements sur leur stade de développement personnel ou professionnel et toute caractéristique clé (âge ou cohorte, personnes qui commencent l'école, entrent sur le marché du travail ou y retournent, etc.).
- Décrivez comment l'initiative proposée répondra aux expériences, besoins et atouts multiples et croisés des bénéficiaires cibles.

### **Question 4 : Durée de financement demandée**

- Indiquez la durée du financement demandé (entre un et deux ans).

### **Question 5 : Financement total demandé**

- Indiquez le montant total du financement demandé pour la durée du financement.

<p><b>Remarque :</b> Les coûts réels seront déterminés et négociés avec chaque demandeur sélectionné, mais le montant maximal du financement disponible pour chaque Initiative pour le lancement de carrière est de 231 900 \$ <b>par exercice financier</b></p>
--

Plan d'action pour les jeunes noirs – volet autonomisation économique :  
Initiative pour le lancement de carrière  
Lignes directrices du programme

**complet.** Le financement peut être demandé pour un maximum de deux ans (2022-2023 à 2023-2024).

Le montant du financement pour la première année de l'initiative (2022-2023) doit être calculé au prorata à partir de la date de début de l'initiative, mais peut inclure les coûts associés au **démarrage** de l'initiative. Les demandeurs sélectionnés devraient commencer à fournir des services à le **printemps/l'été 2022**.

#### Question 6 : Coût total de l'initiative

- Si le coût total de l'initiative dépasse le montant demandé, veuillez indiquer d'autres sources de financement dans votre budget.

#### Question 7 : Résumé de l'initiative (maximum 500 caractères)

- Veuillez fournir un résumé de haut niveau de votre initiative. Si l'initiative est sélectionnée, le Ministère peut inclure cette description sur son site Web.

#### Question 8 : Résultats de l'initiative

- Indiquez un des trois résultats à long terme du volet autonomisation économique du Plan d'action pour les jeunes noirs (c.-à-d. la promotion du bien-être et de la résilience, le soutien scolaire et la préparation à la carrière, le mentorat et l'accompagnement) auquel votre initiative proposée contribuera.

**Rappel :** Les demandeurs doivent choisir **au moins un des** trois résultats à long terme.

#### Question 9 : Modèle logique

- À l'aide du tableau en **annexe**, veuillez fournir une représentation visuelle de la manière dont votre initiative proposée est censée fonctionner, notamment :
  - **Les intrants :** Ce qui est *investi* dans l'initiative ou ce qui est *disponible* pour les activités de l'initiative, comme le personnel, les bénévoles, le temps, l'argent, la technologie et les partenariats.
  - **Les activités :** Ce qui sera *fait* dans le cadre de l'initiative. Par exemple, des ateliers, des séances de formation ou des événements de l'industrie.
  - **Les extrants :** Produits ou services *produits par les activités* et qui sont accomplis. Par exemple, le nombre de participants à un événement ou le nombre de ressources développées.
  - **Résultats :** Les changements qui se produisent à la suite d'activités. Les demandeurs sont encouragés à inclure des **résultats à court et moyen**



Plan d'action pour les jeunes noirs – volet autonomisation économique :  
Initiative pour le lancement de carrière  
Lignes directrices du programme

**terme** pour leur initiative qui soutiennent les résultats à long terme. Le modèle logique **doit inclure les résultats à long terme du volet autonomisation économique du Plan d'action pour les jeunes noirs sélectionnés dans la question précédente (n° 8).**

Plan d'action pour les jeunes noirs – volet autonomisation économique :  
Initiative pour le lancement de carrière  
Lignes directrices du programme

**Exemple de modèle logique**

Intrants	Activités	Extrants	Résultats
<p><b>**Exemple** :</b></p> <p>Financement pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonnateur du mentorat (1 ETP)</li> <li>• Rémunération des participants</li> <li>• Logiciel (par exemple, la licence ZOOM)</li> <li>• Restauration de Chromebook de Google</li> <li>• Repas des participants</li> <li>• Transport des participants (c'est-à-dire les jetons)</li> </ul> <p>Partenariat avec une association professionnelle</p> <p>Accès à l'espace partagé</p>	<p><b>**Exemple** :</b></p> <p>Mobilisation des jeunes (par exemple, par le biais d'envois de courriels, d'ateliers, de distribution de dépliants, de publication sur les réseaux sociaux).</p> <p>Recrutement de mentors en collaboration avec l'association professionnelle.</p> <p>Élaboration d'un protocole d'appariement.</p> <p>Formation des mentors.</p> <p>Organisation d'ateliers d'information spécifiques au secteur.</p> <p>Organisme partenaire qui met en place un programme d'observation au poste de travail.</p> <p>Animation d'un forum en ligne pour les jeunes.</p>	<p><b>**Exemple** :</b></p> <p>50 jeunes et 25 mentors rejoints</p> <p>10 relations mentor-mentoré établies</p> <p>5 relations de mentorat en groupe établies</p> <p>5 ateliers de secteurs organisés</p> <p>25 jeunes ont participé à des observations au poste de travail</p> <p>1 forum des jeunes réalisé</p>	<p><b>**Exemple** :</b></p> <p><b>À court terme :</b> Les jeunes participants bénéficient d'un meilleur accès aux personnes-ressources de l'industrie et acquièrent des compétences fondamentales dans l'industrie.</p> <p><b>À moyen terme :</b> Les jeunes participants bénéficient de plus de possibilités de mentorat et d'un capital social accru.</p> <p><b>À long terme [obligatoire] :</b> Les jeunes participants sont mis en relation avec des adultes bienveillants et des réseaux professionnels qui soutiennent leurs aspirations professionnelles et personnelles. <b>[Résultat à long terme n° 3 – Volet autonomisation économique – Mentorat et accompagnement].</b></p>

Plan d'action pour les jeunes noirs – volet autonomisation économique :  
Initiative pour le lancement de carrière  
Lignes directrices du programme

Intrants	Activités	Extrants	Résultats
	Séances d'acquisition de compétences pour les jeunes (codage)		

- Les demandeurs peuvent choisir d'utiliser et de télécharger un autre format pour présenter le modèle logique, comme un diagramme ou une autre représentation visuelle de l'initiative, si tous les éléments requis (intrants, activités, extrants, résultats) sont inclus.
- Veuillez noter que toutes les demandes doivent être accompagnées d'un modèle logique pour que le financement soit pris en compte.

**Remarque :** Des conseils supplémentaires sur les modèles logiques, y compris des exemples de modèles et de définitions, sont disponibles sur le [site Web](#) de Youth Research & Evaluation eXchange (« YouthREX ») (disponible en anglais seulement). Vous trouverez d'autres exemples de modèles logiques sur le site de [Santé publique Ontario](#).

**Question 10 : Description de l'initiative (maximum 3 000 caractères)**

Vous devez fournir des renseignements détaillés sur les principales caractéristiques de l'initiative que vous proposez et sur son mode de fonctionnement, y compris son alignement sur les priorités de l'Initiative pour le lancement de carrière :

- Déterminez le secteur, l'industrie spécifique ou la trajectoire de carrière sur laquelle l'initiative proposée s'aligne. À l'aide de données probantes, démontrez comment l'initiative proposée répond aux tendances du secteur, de l'industrie ou de la trajectoire de carrière ou l'anticipe (par exemple, les besoins des employeurs, les besoins des travailleurs, les conditions du marché du travail).
- Décrivez comment l'initiative proposée s'aligne sur les priorités de l'Initiative pour le lancement de carrière (c'est-à-dire créer des passerelles vers des carrières à grandes possibilités, soutenir le développement d'aptitudes, de compétences et de qualifications demandées et transférables, fournir un accès à des réseaux professionnels pertinents). Si l'initiative ne s'aligne pas sur une ou plusieurs priorités, veuillez fournir une justification, étayée par des données probantes, pour l'expliquer.
- Indiquez le type de programme (par exemple, mentorat/parrainage, orientation professionnelle, préapprentissage, tutorat, réseautage professionnel, etc.) et décrivez le modèle de prestation de services qui informe les intrants et les activités décrits dans votre modèle logique (par exemple, gestion de cas, prestation de services un à un ou en groupe ou mixte, virtuelle ou en personne).
  - Expliquez pourquoi ce modèle est approprié au secteur, à l'industrie ou à la trajectoire de carrière déterminé et aux résultats de l'initiative proposée.

Plan d'action pour les jeunes noirs – volet autonomisation économique :  
Initiative pour le lancement de carrière  
Lignes directrices du programme

- Décrivez comment l'initiative proposée utilise des approches holistiques et culturellement significatives dans le cadre de son modèle de prestation de services.
  - Quels types de pratiques de recrutement, de formation, de renforcement des capacités et de supervision seront mis en œuvre pour garantir que le personnel possède les compétences et les expériences pertinentes pour servir les bénéficiaires cibles?
- Décrivez les risques, les défis ou les obstacles que vous anticipez lors de la mise en œuvre de l'initiative proposée (y compris les incidences potentielles de la COVID-19) et les stratégies d'atténuation prévues que vous appliquerez pour garantir des résultats positifs.

**Question 11 : Alignement sur les principes directeurs du volet autonomisation économique du Plan d'action pour les jeunes noirs (maximum 1 000 caractères).**

- Décrivez comment l'initiative proposée s'aligne sur l'ensemble commun de principes directeurs du volet autonomisation économique du Plan d'action pour les jeunes noirs (voir page 6). Si l'initiative ne s'aligne pas sur un ou plusieurs des principes, les demandeurs doivent expliquer clairement pourquoi dans leur demande et indiquer comment la qualité et l'intégrité des programmes seront assurées.

**Section H : Plan de travail de l'initiative**

- Veuillez remplir le plan de travail fourni, en indiquant les **principales étapes** prévues pour les deux premières années, le cas échéant, de votre initiative.
  - Le plan de travail doit donner un **aperçu des événements clés** et servir de **feuille de route de haut niveau**.

**Rappel** : Les demandeurs sélectionnés devraient commencer à fournir des services à **le printemps/l'été 2022**.

**Section I : Budget**

**Remarque** : Pour les définitions des postes budgétaires individuels, veuillez vous référer aux instructions du formulaire de demande de PTO.

- Présentez un budget pour l'initiative proposée dans le tableau fourni.
  - À titre de rappel, le budget doit s'aligner sur les intrants fournis dans votre modèle logique.
- Pour les initiatives pluriannuelles, indiquez le montant demandé par année (les coûts peuvent être égaux sur des exercices financiers complets).
  - **Répartir le budget au prorata pour la première année (2022-2023)**, avec une date de début prévue au plus tôt en mai 2022 (remarque : cela ne garantit pas que l'initiative commencera en mai 2022).

Plan d'action pour les jeunes noirs – volet autonomisation économique :  
Initiative pour le lancement de carrière  
Lignes directrices du programme

- Le montant du financement pour la **première année** peut inclure les coûts associés au **démarrage de l'initiative**.
- Examinez les « Coûts admissibles » (**Section 7**, page 16) pour vous assurer que les dépenses énumérées sont admissibles.

**Remarque** : Il peut être demandé aux demandeurs d'ajuster l'échelle de leur budget proposé, comme condition de financement.

**Remarque** : L'exercice financier de la province commence le 1<sup>er</sup> avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante. La première année de l'initiative commence le 1<sup>er</sup> avril 2022 et se termine le 31 mars 2023. La deuxième année de l'initiative commence le 1<sup>er</sup> avril 2023 et se termine le 31 mars 2024.

## Section J : Mesure du rendement (maximum 1 000 caractères)

- Décrivez la capacité de votre organisation à recueillir des données, à mesurer le rendement et à établir des rapports, notamment :
  - Toute expérience pertinente de votre organisme en matière de collecte de données sur les programmes, de suivi et de rapport sur les mesures de rendement ou d'évaluation des programmes (c'est-à-dire comment l'organisme a mesuré, rapporté et partagé l'incidence des programmes et des leçons apprises; les compétences transférables qui démontrent que l'organisme est prêt à entreprendre des activités de rapport et de mesure);
  - Outils (par exemple, sondages, logiciels) ou méthodes (par exemple, gestion de cas, suivi administratif) que votre organisme a utilisés pour soutenir la collecte de données, la mesure du rendement et l'établissement de rapports; ou état de préparation pour établir ou adopter des outils et méthodes spécifiques.
- Décrivez comment vous tirerez parti de la capacité de votre organisme à soutenir les activités spécifiques de rapport et de mesure liées à l'initiative proposée (par exemple, les résultats des services de base définis par le Ministère, les données de base pour les bénéficiaires directs).

## Section K : Lettres d'appui

Veillez fournir **deux lettres d'appui** qui présentent :

- Le lien de votre organisme avec un secteur, une industrie ou une trajectoire de carrière cible indiqué dans la demande, ou sa connaissance de ce secteur, de cette industrie ou de cette trajectoire de carrière;
- La capacité de votre organisme à contribuer à des résultats positifs pour les enfants, les jeunes et les jeunes adultes noirs grâce à l'initiative proposée.

Plan d'action pour les jeunes noirs – volet autonomisation économique :  
Initiative pour le lancement de carrière  
Lignes directrices du programme

**Important** : Les **lettres d'appui** peuvent être fournies par toute personne ou organisme qui connaît l'expérience, l'expertise ou la capacité du demandeur ou qui peut en parler (par exemple, la prestation de services ou les partenaires communautaires, les leaders du secteur ou de l'industrie, les élus, les participants au programme, etc.).

Si vous présentez une demande en tant qu'**organisme responsable** au nom d'un partenariat ou d'une coalition, **au moins une** lettre d'appui **doit** provenir d'un partenaire ou d'un membre de la coalition. Voir la **Partie 8 – Section E** : Capacité organisationnelle – renseignements supplémentaires sur les organismes principaux et partenaires.

## Section L : Conditions

- Les demandeurs sélectionnés devront fournir une offre active de services en français. Lorsque les demandeurs sélectionnés ne sont pas en mesure de fournir des services en français, ils doivent aiguiller le client vers un fournisseur de services offrant des services en français.
- Les demandeurs sélectionnés disposeront d'un processus écrit de résolution des plaintes et des problèmes liés au service, qui sera mis à la disposition des participants sur demande.
- Les demandeurs sélectionnés doivent avoir mis en place des politiques visant à protéger les renseignements personnels et la vie privée de leurs participants.
- Les demandeurs sélectionnés doivent se conformer à toutes les lois applicables lors de la prestation de services (p. ex. la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, le Code des droits de la personne et la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*).
- Les demandeurs sélectionnés seront tenus de mener à bien l'initiative et d'utiliser les fonds reçus du Ministère dans le cadre de l'initiative sans conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu.
- Un conflit d'intérêts peut inclure une situation dans laquelle un demandeur ou toute personne ayant la capacité d'influencer les décisions du demandeur, a des engagements extérieurs, des relations ou des intérêts financiers qui sont perçus ou pourraient être perçus comme interférant avec le jugement objectif, non biaisé et impartial du demandeur concernant l'initiative et l'utilisation des fonds.

Pour obtenir des instructions sur la façon de remplir la **Section M** : Déclaration et signature, veuillez vous référer au formulaire de demande de PTO.

## 9. Renseignements supplémentaires

### Évaluation des risques

Plan d'action pour les jeunes noirs – volet autonomisation économique :  
Initiative pour le lancement de carrière  
Lignes directrices du programme

- Les demandeurs sélectionnés participeront au processus opérationnel d'évaluation des risques du Ministère et soumettront tout renseignement requis par le Ministère sur tous les domaines de risque comme défini dans l'évaluation des risques.

### **Conformité aux lois**

- Les demandeurs sélectionnés devront confirmer qu'ils sont en règle en vertu des lois du travail et des lois environnementales et fiscales.

### **Confidentialité**

- Le Ministère divulguera tout renseignement recueilli dans la présente demande si cela est exigé par la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* de la province.
- Le Ministère peut également partager les renseignements liés aux demandes avec d'autres personnes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Ministère, afin d'évaluer les demandes, de déterminer l'admissibilité et de gérer l'Initiative pour le lancement de carrière.

### **Vie privée et renseignements personnels**

- Les demandeurs sont tenus de garantir la confidentialité, le respect de la vie privée et la sécurité des renseignements recueillis auprès des enfants, des jeunes et des familles, ainsi que de toutes les autres personnes qu'ils servent dans le cadre de l'initiative.

### **Droits du Ministère**

En présentant une demande, le demandeur est réputé avoir reconnu que le Ministère peut :

- Communiquer directement avec tout demandeur ou demandeur potentiel.
- À sa seule discrétion, accepter les demandes qui ne sont pas strictement conformes aux exigences décrites ci-dessus.
- Vérifier auprès de tout demandeur ou d'un tiers tout renseignement figurant dans une demande.
- À tout moment, et de temps à autre, apporter des modifications, y compris des modifications substantielles, aux présentes lignes directrices et aux documents connexes, y compris le formulaire de demande, par le biais de nouveaux renseignements sur le site Web désigné.
- Annuler le présent processus de demande et d'appel de demandes à tout moment du processus de demande ou d'évaluation.
- Rejeter certaines demandes ou l'ensemble de celles-ci à sa seule et entière discrétion.



Plan d'action pour les jeunes noirs – volet autonomisation économique :  
Initiative pour le lancement de carrière  
Lignes directrices du programme

- Financer des personnes morales pour des initiatives similaires, que ces personnes morales aient ou non présenté une demande en réponse aux présentes lignes directrices.

### **Aucun engagement de financement**

Le Ministère :

- Ne s'engage pas à financer tous les demandeurs ni certains demandeurs.
- Peut choisir les demandeurs qui seront financés, le cas échéant, à sa seule et absolue discrétion.
- Ne garantit pas le financement même si une demande répond à tous les critères de l'Initiative pour le lancement de carrière.
- Ne garantit pas que le montant total du financement demandé par un demandeur sélectionné sera approuvé.
- Ne sera pas responsable des coûts ou des dépenses encourus par tout demandeur, y compris les coûts ou les dépenses associés à la préparation et à la soumission des réponses à cet appel de demandes.
- Exigera des demandeurs sélectionnés qu'ils signent un accord de financement décrivant les conditions relatives à tout financement comme condition et avant de recevoir un financement.

## 10. Annexe

### Modèle logique

<b>Intrants</b>  (Ce qui est <i>investi</i> dans l'initiative ou ce qui est <i>disponible</i> pour les activités de l'initiative).	<b>Activités</b>  (Ce qui sera <i>fait</i> dans le cadre de l'initiative).	<b>Extrants</b>  (Produits ou services <i>produits par les activités</i> et <i>qui sont accomplis</i> )	<b>Résultats</b>  (Changements qui se produisent à la <i>suite</i> d'activités)
			<p><b>Rappel :</b> <i>Les demandeurs sont encouragés à inclure des résultats à court et moyen terme pour leur initiative qui soutiennent les résultats à long terme.</i></p> <p><b>Rappel :</b> <i>Le modèle logique doit inclure les résultats à long terme du volet autonomisation économique du Plan d'action pour les jeunes noirs sélectionnés à la question 8 (c.-à-d., promotion du bien-être et de la résilience; soutien scolaire et préparation à la carrière; mentorat et accompagnement).</i></p>